

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les personnels académiques et collectivités.

Il est recommandé par les règles APSAD (assureurs) d'avoir un EPI pour 10 personnes.

En cas de présence d'un internat dans l'EPL, la formation des maîtres d'internat est obligatoire.

RÉFÉRENCES

Règlement de sécurité : Art. MS 46,48 et 51 (Arrêté du 11/12/09) ; Art. R33 (Arrêté du 13/01/04)

Art R4227-28 et R4227-39 du Code du travail, APSAD Règle R6

PRÉREQUIS

Les stagiaires devront porter une tenue adaptée pour des déplacements rapides et aisés.

OBJECTIFS

Connaitre le mécanisme et les dangers d'un feu et comprendre le fonctionnement général d'un SSI
Être capable d'alerter rapidement et d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu

Connaitre l'alarme, les cheminements et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation ;

Être capable de faciliter l'intervention des secours extérieurs

Rappeler la réglementation concernant le risque incendie dans les ERP

CONTENUS

Les acteurs de la sécurité incendie

La réglementation des ERP et ERT (arrêté du 25/06/80 modifié, CCH, code du travail) ;

La théorie du feu et les procédés d'extinction

Les moyens de secours (Extincteurs, R.I.A, S.S.I, etc.)

L'évacuation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés didactiques

Exercices d'apprentissage

Manipulation des extincteurs

Mise en place d'un exercice d'évacuation

DURÉE

6 heures (sans les pauses)

NOMBRE DE STAGIAIRES MAXIMUM

12

MOYENS, MATÉRIELS ET CONSOMMABLES À LA CHARGE DE L'ÉTABLISSEMENT :

1 salle avec vidéo projecteur et tableau blanc, un endroit de stockage matériel

1 espace extérieur dégagé, eau à proximité, proche salle

Location du matériel possible avec livraison devis :

1 générateur de flamme (feu électrique-marmite en plus) avec bouteille de gaz, un générateur de fumée

1 extincteur pédagogique (coupe) : pression auxiliaire

Trousse de secours standard (brule stop obligatoire)

1 Serpillère

4 extincteurs à eau pulvérisé 6 kg avec ou sans additif

3 extincteurs CO2 de 2 kg

1 extincteur à poudre ABC 6kg

4 cônes de Lubeck

Les extincteurs utilisés doivent avoir été vérifiés depuis moins d'un an.



Appareil > 10 ans proscrit

FORMATEUR

Formateur académique de Formateurs EPI, M. Johan LECAMP : sap2sct.formationincendie@ac-reunion.fr

CORRESPONDANT ACADÉMIQUE SAP2SCT

M. SOUVIRAA-LABASTIE Pierre, référent sécurité incendie académique : securite.incendie@ac-reunion.fr

VALIDEUR

M. MICARD Richard, Chef de service SAP2SCT